

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**PROCÈS-VERBAL 2020-06-10**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue en vidéoconférence le dixième jour du mois de juin deux mille vingt (2020-06-10), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand ;  
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;  
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;  
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;  
Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;  
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;  
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;  
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;  
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;  
François Gagnon, maire de Saint-Justin ;  
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;  
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;  
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;  
Claude Boulanger, maire de Charette ;  
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;  
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

Absences motivées :

- Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;  
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;  
Karine Lacasse, coordonnatrice du Service d'aménagement et de développement du territoire ;  
Élaine Giguère, greffière de la MRC et de la Cour municipale régionale ;  
M. Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

## **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** une situation exceptionnelle ;

**151/06/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,  
Appuyé à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé renonce au délai de 72 heures pour la disponibilité de la documentation utile pour la prise de décision et adopte l'ordre du jour tel que présenté ;

## **ADMINISTRATION**

### **Procès-verbaux**

#### **- Ratification des décisions inscrites au procès-verbal du comité administratif du 7 mai 2020**

**152/06/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,  
Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif, tenue le 7 mai 2020, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 mai 2020**

**153/06/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 mai 2020, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Correspondance**

**154/06/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,  
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, telle que déposée;

**QUE** ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Approbation des comptes soumis****Comptes déposés en juin 2020**

- Liste de déboursés directs effectués:
  - le 8 mai 2020, paiement par transit #T101, d'un montant de 3 125.00 \$;
  - le 6 mai 2020, paiements par AccèsD Affaires #3187 à #3191, d'un montant de 62 055.44 \$;
  - le 12 mai 2020, paiement par AccèsD Affaires #3192, d'un montant de 15 639.94 \$;
  - le 20 mai 2020, paiement par AccèsD Affaires #3193, d'un montant de 22 623.77 \$;
  - le 15 mai 2020, paiements par AccèsD Affaires #3194 à #3201, d'un montant de 12 951.77 \$;
  - le 26 mai 2020, paiements par AccèsD Affaires #3202 à #3207, d'un montant de 3 075.22 \$;
  - le 19 mai 2020, paiements par chèques #25012 à #25015, d'un montant de 4 247.57 \$;
- Liste des comptes à payer le 11 juin 2020, paiements par chèques #25016 à #25054 d'un montant de 806 375.59 \$;
- Liste des comptes à payer le 11 juin 2020, paiements par transphère #S10013 à #S10037, d'un montant de 187 678.09\$;

Comptes totalisant la somme d'un million cent dix-sept mille sept cent soixante-douze dollars et trente-neuf cents (1 117 772,39 \$);

**155/06/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

**QUE** le conseil approuve au 11 juin 2020, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme d'un million cent dix-sept mille sept cent soixante-douze dollars et trente-neuf cents (1 117 772,39 \$);

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**GESTION FINANCIÈRE****Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé**

**Objet :** Demande de versement pour actions promotionnelles 2020  
**N/D :** 304

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé demande le versement de la contribution financière pour la mise en place des actions promotionnelles 2020 ainsi que l'achat d'une page publicitaire dans le guide touristique annuel de la région de la Mauricie ;

POUR CE MOTIF :

**156/06/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,  
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise le versement des contributions financières suivantes, découlant du budget 2020, à savoir :

- la somme de cinq mille cent cinquante dollars (5 150,00\$) pour la mise en place des actions promotionnelles 2020 ;
- la somme de cinq mille six cent quarante-six dollars (5 646,00 \$) pour l'achat d'une page publicitaire dans le guide touristique annuelle de la région de la Mauricie ;

à la Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Rapport budgétaire abrégé au 31 mai 2020**

**Objet : Dépôt d'un rapport budgétaire global comparatif au 31 mai 2020**  
**N/D : 302.01**

**157/06/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt du rapport budgétaire global au 31 mai 2020 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

##### **CONFORMITÉ**

**Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc**

**Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

**Résolution numéro 2020-02-028**

**INTITULÉ : « Résolution 2020-02-028 relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. PPCMOI-Zone 113 lots 6 185 154 et 6 185 156 »**

Date d'adoption 6 avril 2020

Date de transmission à la MRC 4 juin 2020

**N/D : 1103.03**

**CONSIDÉRANT** QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité de la résolution de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'aménagement et de développement du territoire a analysé la résolution 2020-02-028 de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite résolution a pour objet d'autoriser le service de repas champêtre dans la résidence principale sur les lots 6 185 154 et 6 185 156 selon certaines conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé estime que la résolution 2020-02-028 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS :

**158/06/2020** Proposition de Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé

**QUE** le conseil approuve la résolution numéro 2020-02-028, intitulée : « Résolution 2020-02-028 relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. PPCMOI-Zone 113 lots 6 185 154 et 6 185 156 » de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**QUE** la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DU TERRITOIRE**

#### **Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)**

**Objet :** Présentation de projets  
**N/D :** 1406.02

**CONSIDÉRANT** l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Maskinongé, en juillet 2015 ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 12 de ladite entente, la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution #342/12/15, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport des projets suivants, à savoir :

<b>Projet</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Recommandation</b>	<b>Coût total</b>
Finalisation du projet d'écocentre	Saint-Paulin	14 206,23 \$	206 429,00 \$
Amélioration du Skate-parc	Louiseville	5 600,00 \$	7 000,00 \$
Rénovation du terrain de tennis et mobilier urbain	Louiseville	21 472,00 \$	26 840,00 \$
Ajout – abri des joueurs terrain Fréchette	Louiseville	4 800,00 \$	14 300,00 \$

Protection de la surface de Dek-hockey	Louiseville	6 400,00 \$	8 000,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>52 478,23 \$</b>	<b>262 569,00 \$</b>

POUR CES MOTIFS :

**159/06/2020** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte les projets ci-dessus détaillés ;

**QUE** le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, les protocoles d'ententes à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente ;

**QUE** l'agente de développement du territoire de la MRC de Maskinongé soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA)**

**Objet : Présentation de projets**

**N/D : 1406.02**

**CONSIDÉRANT QU'**un comité d'analyse a procédé à l'étude des projets déposés, dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) - 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport de projets, à savoir :

<b>Projet</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Recommandation</b>	<b>Coût total</b>
Marché en ligne – producteurs agroalimentaires	Coopérative de solidarité agroalimentaire de la MRC de Maskinongé	10 824,00 \$	27 097,00 \$
Entretien des bandes riveraines Bois-Blanc	AGIR Maskinongé	4 800,00 \$	6 000,00 \$
Balisage des bandes riveraines	Envirosol	6 800,00 \$	8 600,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>22 424,00 \$</b>	<b>41 697,00 \$</b>

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité d'analyse ;

POUR CES MOTIFS :

**160/06/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,  
Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le rapport des projets déposés du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) et les recommandations du comité d'analyse ;

**QUE** le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente ;

**QUE** l'agente de développement du territoire du Service du développement économique et du territoire soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente du *Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA)*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Étant absent de la présente réunion**, Robert Gauthier maire de Saint-Élie-de-Caxton a envoyé, ce mercredi 10 juin 2020, une lettre par voie de courrier électronique à tous les membres du conseil de la MRC de Maskinongé, avec copie conforme à la directrice générale, afin de partager son opinion de désaccord avec le projet « Marché public en ligne » tel que présenté. Une copie dudit courrier électronique est déposée à la liste de correspondance.

#### **Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC)**

**Objet : Ratification de signature pour addenda entre MRC et les autres territoires de la Mauricie**

**N/D : 305.04**

**CONSIDÉRANT** les protocoles d'entente couvrant la phase de dialogue de la démarche mauricienne (Fondation Lucie et André Chagnon) signée en 2019 entre la MRC de Maskinongé et les autres territoires de la Mauricie ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu lieu de modifier les plans de financement et la durée des ententes prévus initialement ;

**CONSIDÉRANT QUE** Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Maskinongé a signé les addendas auxdites « Ententes » le 19 mai 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

**161/06/2020** Proposition de Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand, appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé ratifie la signature des addendas aux protocoles d'entente couvrant la phase de dialogue de la démarche mauricienne (Fondation Lucie et André Chagnon), lesquels ont été signés par Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Maskinongé le 19 mai 2020 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Fonds d'initiatives culturelles**

**Objet : Un projet recommandé**

**N/D : 1202.02**

**CONSIDÉRANT** l'entente de développement culturel 2018-2020 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ladite entente, une enveloppe budgétaire totale de 68 000\$ a été répartie entre différents moyens d'action ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un de ces moyens d'action a été la mise en place d'un fonds visant à soutenir des initiatives culturelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce fonds comporte une enveloppe budgétaire de 36 000 \$, provenant du montant global de 68 000 \$, pour les années 2018 à 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible d'octroyer des montants maximums de 5 000 \$ par projet ;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité d'analyse a procédé à l'étude d'un projet déposé, dans le cadre de l'entente ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation dudit comité, inscrite dans un rapport daté du 4 juin 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

**162/06/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-de-Grand ;

**QUE** le conseil accepte la recommandation du comité d'analyse du projet déposé du Fonds d'initiatives culturelles, à savoir :

Nom du projet	Promoteur	Coût du projet	Montant demandé	Montant autorisé
Concerts-desserts, Spectacles-intimes	Initiatives 1-2-3-4	15 858,00\$	4 450,00 \$	2 600,00 \$

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet ci-dessus détaillé ;

**QUE** le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, les protocoles d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente ;

**QUE** l'agente de développement culturel et touristique de la MRC de Maskinongé soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente du *Fonds d'initiatives culturelles 2018-2020* ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **Politique culturelle de la MRC de Maskinongé**

**Objet :** Processus de révision de la Politique culturelle de la MRC de Maskinongé

**N/D :** 105



**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a mis en place une première Politique culturelle en 2005, et que celle-ci s'inscrivait d'abord comme un levier à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique est née d'une volonté de l'administration de la MRC et des citoyens de mettre la culture à l'agenda du développement maskinongeois;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC reconnaît toujours l'importance de la culture comme outil de développement socio-économique et d'épanouissement individuel et collectif;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'effectuer une mise à jour de la politique afin qu'elle reflète mieux la réalité du milieu culturel de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications soutient financièrement une partie de ce projet via l'Entente de développement culturel 2018-2020 signé avec la MRC de Maskinongé (l'Entente);

**CONSIDÉRANT QU'**un budget a déjà été prévu dans le cadre de l'Entente pour la révision de la Politique culturelle de la MRC (résolution numéro 292/11/19);

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité culturel de la MRC de Maskinongé recommande qu'un comité composé de différents acteurs comprenant notamment des acteurs culturels, des citoyens et des élus municipaux soit mis en place pour procéder à la révision de cette politique;

POUR CES MOTIFS :

**163/06/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise la révision de la Politique culturelle de la MRC;

**QUE** le conseil autorise la formation d'un comité composé de différents acteurs pour procéder à la révision de cette politique;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **Consortium de la Mauricie**

#### **Entente sectorielle en développement social 2020-2024**

**Objet : Demande d'aide financière concertée dans le volet 2 du Fonds Régions et Ruralité**

**N/D : 210.05 et 306.01**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé accepte la proposition d'entente sectorielle en développement social 2020-2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Consortium en développement social de la Mauricie » sollicite un soutien financier de l'ordre de dix mille (10 000 \$) par année à chacun des six territoires qu'elle représente, afin de mettre en œuvre le plan d'action de « l'entente sectorielle en développement social 2020-2024 » élaborée et présentée à la « Table des Élus de la Mauricie » ;

POUR CE MOTIF :

**164/06/2020** Proposition de Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise le préfet et / ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, « l'entente sectorielle en développement social 2020-2024 » ;

**QUE** le conseil accepte de soutenir financièrement le « Consortium en développement social de la Mauricie » dans le cadre de ladite entente sectorielle ;

**QU'UNE** somme de dix mille (10 000,00 \$) soit versée annuellement, les montants étant répartis comme suit :

- 10 000,00 \$ en 2020 pour 2020-2021
- 10 000,00 \$ en 2021 pour 2021-2022
- 10 000,00 \$ en 2022 pour 2020-2023
- 10 000,00 \$ en 2023 pour 2023-2024

l'argent provenant du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**Objet :**     **Embauche d'un aménagiste – chargé de projet**  
                  **Résultat de l'affichage interne**

**N/D :**       **405**

**CONSIDÉRANT** l'embauche de Yanick Boucher au poste d'aménagiste - chargé de projet, en février 2020 (Référence : résolution 44/02/2020) ;

**CONSIDÉRANT** l'affichage à l'interne d'un poste d'aménagiste – chargé de projet du 19 au 25 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'affichage déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**POUR CES MOTIFS :**

**165/06/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,  
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'embauche de monsieur Yanick Boucher au poste d'aménagiste-chargé de projet, et ce, aux conditions de travail suivantes :

- Salarié régulier temps plein
- Classe d'emploi 12 – échelon 1 conformément à la convention collective 2018-2022 en vigueur à la MRC de Maskinongé
- Soumis à une période d'essai de six cent soixante-douze heures (672) effectivement travaillées;

**QUE** les heures d'essais effectivement travaillées depuis le 2 mars 2020 soient tenues en compte pour la période d'essai de cet affichage ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **Développement touristique et culturel**

**Objet : Fin de la période de probation de la coordonnatrice du développement touristique et culturel**

**N/D : 405**

**CONSIDÉRANT** l'embauche de madame Karine St-Arnaud, coordonnatrice du Service du développement touristique et culturel de la MRC de Maskinongé, lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2019 (Réf. : résolution 305/11/19) ;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation positive de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de Karine St-Arnaud;

POUR CES MOTIFS :

**166/06/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accorde le statut de cadre régulier à temps plein à madame Karine St-Arnaud, coordonnatrice du Service du développement touristique et culturel, rétroactivement au 25 mai 2020 ;

**QUE** le conseil ratifie son adhésion au régime de retraite et d'assurance collective, conformément à la convention pour le personnel-cadre en vigueur à la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux normes et modalités desdits programmes d'avantages sociaux ;

**QUE** son salaire passe de l'échelon 5 à l'échelon 6 de la classe d'emploi 12, rétroactivement au 25 mai 2020 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **Service technique**

**Objet : Fin de la période de probation de l'ingénieur junior en génie civil**

**N/D : 405**

**CONSIDÉRANT** l'embauche de Francis Bergeron au poste d'ingénieur junior en génie civil, lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2019 (Réf. résolution numéro 355/12/19) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'essai de 672 heures effectivement travaillées s'est terminée le 15 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste a été créé de façon temporaire pour la durée de réalisation de la cartographie de la zone inondable du territoire de la MRC de Maskinongé, cartographie pour laquelle elle reçoit une subvention ;

POUR CES MOTIFS :

**167/06/2020** Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès, Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé confirme que Francis Bergeron occupe le poste d'ingénieur junior en génie civil à titre de personne salariée régulière à temps plein, et ce, depuis le 15 mai 2020 jusqu'au 6 janvier 2021 avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire, le tout selon la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

**QUE** le conseil ratifie son adhésion au régime de retraite et d'assurance collective, conformément à la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux normes et modalités desdits programmes d'avantages sociaux ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **Gestionnaire en sécurité incendie**

**Objet : Offre de contrat**  
**N/D : 210.03**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service datée du 3 juin 2020 présentée par Pierre-Édouard Houde pour agir à titre de gestionnaire en sécurité incendie contractuel pour la MRC de Maskinongé pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Houde était déjà employé régulier à temps plein au poste de gestionnaire en sécurité incendie (Référence : résolution 132/05/18) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de gestionnaire en sécurité incendie à temps plein prend fin au 30 juin 2020 ;

**POUR CES MOTIFS :**

**168/06/2020** Proposition de Yvon Deshaies, maire de la Ville de Louiseville, Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de service de Pierre-Édouard Houde à titre de gestionnaire en sécurité incendie, et ce, selon les termes et conditions énumérés dans ladite offre de service ;

**QUE** les honoraires soient versés mensuellement sur approbation du conseil, et ce, dans un délai de trente (30) jours suivant le dépôt d'une ou plusieurs pièces justificatives ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1**

**Objet : Appel d'offres regroupé**  
**Rapport d'ouverture des soumissions**  
**N/D : 603.01**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé est responsable de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution #20/01/20, le conseil de la MRC de Maskinongé a proposé aux municipalités de son territoire, de procéder, en leur nom, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats, pour la répartition téléphonique principale et secondaire 9-1-1, conformément aux articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et Villes (L.R.Q., C-19) ou 14.3 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

**CONSIDÉRANT Qu'**à cet effet, un appel d'offres public a été lancé par la MRC de Maskinongé;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul soumissionnaire « Groupe CLR Inc. » a déposé une soumission, celle-ci étant conforme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'ouverture des soumissions a été déposé à chacun des membres du conseil;

POUR CES MOTIFS :

**169/06/2020** Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,  
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé informe les municipalités locales, qu'elles sont autorisées, individuellement, à signer un contrat avec le Groupe CLR Inc., de Trois-Rivières, pour le service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1, pour une durée de cinq (5) ans, pour le prix total estimé d'un million quinze mille deux cent trente-deux dollars et quarante cents (1 015 232,40 \$) ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **SERVICE TECHNIQUE**

#### **GESTION DES COURS D'EAU**

**Objet : Inspection d'une plainte pour travaux en cours d'eau / Cours d'eau sans dénomination / Saint-Alexis-des-Monts**

Sujet à titre d'information.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

#### **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

**Monsieur Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès**, fait un rapport verbal de la situation à la régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Il mentionne qu'un rapport écrit sera envoyé à tous les maires et mairesses.

**CONSIDÉRANT** le rapport verbal fait par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès et la confirmation qu'un rapport écrit suivra ;

POUR CES MOTIFS :

**170/06/2020** Proposition de Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le rapport verbal effectué et

prende acte qu'un rapport écrit de la situation à la régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie sera envoyé à chacun des membres du conseil ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS**

**Objets : - Cour municipale régionale :**

- **rapport des statistiques / mai 2020**
- **répartition des contributions financières 2019**
- **Service d'évaluation : rapport des activités / mai 2020**
- **Comité de sécurité publique : compte-rendu du 23 avril 2020**
- **Services administratifs : rapport de la direction générale / mai 2020**
- **Comité de sécurité incendie : compte-rendu du 12 mai 2020**

**Monsieur Serge Dubé, maire de Saint-Paulin**, précise que le comité de sécurité incendie c'est à nouveau réuni le 9 juin dernier et que, contrairement à ce qui est indiqué dans le compte-rendu du 12 mai 2020, toutes les formations seront reportées en septembre 2020 afin de prendre le temps d'établir un plan pour respecter les contraintes gouvernementales en lien avec la pandémie COVID-19;

**171/06/2020** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 29 mai 2020, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé;
- de la répartition des contributions financières 2019 de la Cour municipale régionale de Maskinongé, tel que déposé par l'adjointe administrative à la comptabilité le 1<sup>er</sup> juin 2020 ;
- du rapport des activités du service d'évaluation, pour le mois de mai 2020, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation;
- du compte-rendu du comité de sécurité publique, en date du 23 avril 2020 ;
- du rapport de la direction générale, pour le mois de mai 2020 ;
- du compte-rendu du comité de sécurité incendie, en date du 12 mai 2020 ;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **DEMANDES D'APPUIS**

**Organisme de bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB)**

**N/D : 710.0304**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Organisme de bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB) désire réaliser l'inventaire cartographique détaillé des milieux humides du territoire, qui n'occupent que 2,23 % de la superficie de ladite zone ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit organisme veut aussi organiser des ateliers sur les biens et services écologiques et préparer une trousse de visites desdits milieux humides, afin de faire découvrir et sensibiliser les gestionnaires du territoire et les citoyens à cette richesse collective ;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour ce faire, l'OBVZB présente un projet dans le cadre du « Programme de Soutien régional aux Enjeux de l'Eau (PSREE) » ;

**CONSIDÉRANT QU'**il recherche des partenaires afin de leur fournir une aide en nature;

POUR CES MOTIFS :

**172/06/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé appui ledit projet ayant pour but de mieux encadrer la gestion des milieux humides de la Zone Bayonne ;

**QUE** cet appui soit sous forme d'aide en nature d'une valeur de mille dollars (1 000,00 \$) telle que partage d'informations, et ce, sans aucun apport financier complémentaire ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Organisme de bassins versants des rivières du Loup et Yamachiche (OBVRLY)**

**N/D : 710.0304**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) met sur pied le projet « Accompagnement d'associations riveraines dans la création de plans directeurs de lac » dans le but de mobiliser les différents acteurs locaux impliqués dans la protection de l'eau et de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT QU'**un appui de la MRC de Maskinongé assurerait le succès de la démarche ;

POUR CES MOTIFS :

**173/06/2020** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé appui le projet « Accompagnement d'associations riveraines dans la création de plans directeurs de lac » de l'OBVRLY en y apportant une contribution globale en nature d'une valeur de mille six cent dollars (1 600,00 \$) pour l'ensemble des associations de lac impliquées sur notre territoire, et ce, sans aucun apport financier complémentaire ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS**

**Bon coup du mois de mai**

**Objet : Entreprises qui se sont adaptées rapidement /  
Pandémie COVID-19**

**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT** le travail des entreprises qui se sont adaptées rapidement et qui ont modifié leur production afin de contribuer à l'effort collectif et fournir des produits sanitaires et du matériel médical dans la lutte contre la COVID-19 ;

**POUR CE MOTIF :**

**174/06/2020** Proposition de Yvon Deshaies, maire de la Ville de Louiseville,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite personnellement chacun des chefs d'entreprises s'étant adaptées rapidement face à cette crise pandémique de la COVID-19 ;

**QUE** le conseil est très fier de ces entrepreneurs dont la vision et l'audace permettent de contribuer à l'effort collectif de prévention de la propagation du coronavirus;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Prix Hommage Bénévolat-Québec 2020**

**Objet : Catégorie Jeune bénévole / Madame Julie Brodeur**

**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la 23ème édition du prix « Hommage bénévolat-Québec », madame Julie Brodeur de « l'Association des personnes handicapées du comté de Maskinongé » s'est méritée les honneurs dans la catégorie « Jeune bénévole – Prix Claude-Masson » ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la MRC de Maskinongé sont très fiers de Madame Brodeur, citoyenne bénévole originaire de Maskinongé ;

**POUR CES MOTIFS :**

**175/06/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé tient à féliciter madame Julie Brodeur pour son apport exceptionnel à rendre notre communauté plus inclusive et solidaire, grâce à ses innombrables actions bénévoles ;

**Prix Hommage Bénévolat-Québec 2020**

**Objet : Catégorie Bénévole / Madame Rose-Marie C. Bourassa**

**N/D : 710.01**



---

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la 23<sup>ème</sup> édition du prix « Hommage bénévolat-Québec », madame Rose-Marie C. Bourassa coordonnatrice de « l'Ouvroir » à Saint-Étienne-des-Grès depuis 44 ans s'est méritée les honneurs dans la catégorie « Bénévole » ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la MRC de Maskinongé sont très fiers de constater que le dévouement hors du commun de Madame Bourassa dans sa communauté stéphanoise est reconnu publiquement ;

POUR CES MOTIFS :

**176/06/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé tient à féliciter madame Rose-Marie C. Bourassa, coordonnatrice de « l'Ouvroir » à Saint-Étienne-des-Grès depuis 44 ans, pour le grand dévouement et l'implication bénévole dans sa communauté ;

#### **Feu majeur de Saint-Étienne-des-Grès**

**Objet : Remerciement à tous les intervenants**  
**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT QU'**un incendie de forêt faisant rage, le 22 mai dernier, dans le secteur de la rue Lambert sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, a nécessité l'intervention coordonnée de plusieurs équipes de travailleurs tant en sécurité incendie, civile que publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** les efforts soutenus, le travail d'équipe, le professionnalisme de tous et chacun ont permis de maîtriser cet incendie majeur ;

POUR CES MOTIFS :

**177/06/2020** Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé tient à remercier toutes les personnes étant intervenues lors du feu de forêt de Saint-Étienne-des-Grès, notamment :

- Les pompiers de Saint-Étienne-des-Grès
- La brigade incendie de Charette
- La brigade incendie de Saint-Barnabé
- La brigade incendie de Saint-Boniface
- La brigade incendie de Saint-Élie-de-Caxton
- La brigade incendie d'Yamachiche
- La brigade incendie de la Ville de Trois-Rivières
- Les membres de la Sécurité civile
- Les intervenants de la SOPFEU
- Le personnel de la Sûreté du Québec

Pour leur efficacité et leur entraide qui ont permis de réduire l'intensité du feu, de le contenir et de l'éteindre ;

**AFFAIRES NOUVELLES**

**Objet : Mandat de réflexion régionale pour la relance économique**

**Monsieur Robert Lalonde, préfet**, a demandé aux maires et mairesses s'ils avaient des priorités à apporter à la réflexion pour la relance économique.

**Monsieur Serge Dubé, maire de Saint-Paulin**, a parlé des difficultés du secteur touristique ainsi que des problèmes de main d'œuvre reliés au secteur agricole.

**Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé**

**Objet : Invitation à l'assemblée générale annuelle le 22 juin 2020**

**N/D : 710.0304**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de convocation transmis par la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé (CCIMM) à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu virtuellement, à cause des restrictions gouvernementales dues à la COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé souhaite remplacer son représentant au sein du conseil d'administration de ladite CCIMM ;

POUR CES MOTIFS :

**178/06/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé remplace monsieur Jean-Frédéric Bourassa par monsieur Sébastien Langevin comme représentant de la MRC de Maskinongé au siège numéro 19 du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Société d'aide au développement des collectivités (SADC)**

**Objet : Invitation à l'assemblée générale annuelle le 30 juin 2020**

Sujet à titre d'information.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Par un avis publié sur les médias sociaux**, les gens ont été invités à soumettre des questions par écrit au conseil.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**179/06/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Yvon Deshaies, maire de la Ville de Louiseville ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à vingt heures quinze minutes (20 h 15), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Diane Faucher,  
Secrétaire au greffe par intérim

---

**ROBERT LALONDE,**  
**PRÉFET**

---

**PASCALE PLANTE,**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET**  
**SECRETARIE-TRÉSORIÈRE**

*« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

**CORRESPONDANCE**

**SÉANCE DU 10 JUIN 2020**

**01. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ( MAMH )**

- 1.1. Conformité du projet de règlement visant à autoriser la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve et autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale
- 1.2. Possibilité de mettre en œuvre le volet 3 - projets "Signature innovation"
- 1.3. Prolongation du délai d'utilisation des sommes versées dans le cadre de la légalisation du cannabis

**02. MUNICIPALITÉS / VILLES**

2.1. Sainte-Ursule

2.1.1. Pas de camp de jour pour l'été 2020

2.1.2. Nomination du maire suppléant du 1er janvier au 1er juillet 2020

2.2. Ville de Shawinigan

Autorisation de signature et "addenda #1" au protocole d'entente / Fondation Lucie et André Chagnon

2.3. Ville de Trois-Rivières

Projet de Règlement numéro 60/2020 modifiant le SADR afin de permettre la valorisation des friches industrielles situées dans le noyau urbain

2.4. Municipalité de Sainte-Sabine

Appui la MRC de Brome-Missisquoi / Accélération du déploiement de l'internet haute-vitesse

**03. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS**

MRC Vaudreuil Soulanges

Demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation d'embaucher des personnes en matière de développement économique dans le cadre du " Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

**04. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

Demande transfert de 500 \$ donné pour le tournoi de golf pour l'application "Locali-T étant donné que les activités de rassemblement sont annulées en raison de la pandémie COVID-19

**05. COMITÉ DE REVITALISATION COMMERCIALE DE LOUISEVILLE**

Publicité - Subvention aux commerçants de Louiseville / Outils de sécurité COVID-19

---

---

**06. COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Avis de report de la réunion du 19 mai 2020 à une date ultérieure en raison de l'épidémie de COVID-19

**07. CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPÉE DU QUÉBEC (COPHAN)**

Demande rencontre au Ministre des Transports du Québec en lien avec le transport adapté

**08. ERIC BLANCHET - LIGNES DE STATIONNEMENT**

Offre de services

**09. ESTIMATEURS PROFESSIONNELS LEROUX, BEAUDRY, PICARD ET ASSOCIÉS INC.**

Reprise des inspections

**10. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Proposition de participation à une plate-forme web pour développer ses compétences

**11. FONDATION DE LA SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE L'ÉNERGIE**

Campagne de financement

**12. ISOCANMED**

Production de cannabis - Demande Licence de Transformation Standard et ajout d'une salle d'entreposage

**13. SÛRETÉ DU QUÉBEC - LOUISEVILLE**

Informations concernant l'atténuation des impacts durant la reprise progressive des activités

**14. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

Relance de l'appel de candidatures au conseil d'administration

**15. ROBERT GAUTHIER, MAIRE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Explique les raisons de son désaccord avec l'octroi d'une subvention à la Coopérative de solidarité agroalimentaire régionale de la MRC de Maskinongé pour le projet du "Marché en ligne" tel que présenté ici

